



**Demande de permis de construction
d'une galerie ou d'un patio
(Sans toiture)
Coût : 50,00 \$**

INFORMATIONS POUR L'ÉMISSION DU PERMIS

- Ceci constitue une demande d'étude du dossier en vue de l'obtention du permis.
- Aucuns travaux ne peuvent être entrepris avant d'avoir obtenu le permis.
- Veuillez remplir toutes les informations demandées dans ce formulaire avec le maximum de précisions.
- La Municipalité a un délai de trente (30) jours pour émettre le permis lorsque la demande est jugée complète. Après un délai de 180 jours, la municipalité peut clore un dossier de demande incomplète.
- Le paiement des frais est exigé à l'ouverture de la demande.
- Les taxes municipales doivent être payées.
- L'information incluse dans ce formulaire n'est qu'une partie de la réglementation. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le service d'urbanisme.
- Tout changement apporté lors des travaux doit faire l'objet de l'approbation de l'officier désigné.
- Veuillez communiquer au (819) 986-7470 au poste 225 lorsque les travaux seront complétés.

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE DE PERMIS

1. Plan de construction à l'échelle conforme au Code national du Bâtiment du Canada en vigueur -Plans, élévations, coupes et détails.	<input type="checkbox"/>
2. Plan d'implantation à l'échelle indiquant : -La construction projetée et les distances par rapport à toutes les lignes de lot ainsi qu'aux éléments du système septique.	<input type="checkbox"/>
3. Rapport d'un ingénieur en cas de glissement de terrain	<input type="checkbox"/>

Distances minimales entre le bâtiment et différents éléments :	mètres	pieds
de la ligne de propriété en façade d'un chemin public ou privé	10	32'-8"
de la ligne de propriété en façade des routes 309 et 315	**Entre 10m et 92m	**Entre 32'-8" et 302'
de l'autoroute 50 (Guy-Lafleur)	**Entre 43m et 217m	**Entre 141' et 712'
de la ligne de propriété à droite	3	9'-10"
de la ligne de propriété à gauche	3	9'-10"
de la ligne de propriété arrière	3	9'-10"
élément épurateur	***5	***16'-4"
fosse septique	***1.5	***5'-0"
de tous cours d'eau	*15	*50'-0"

Note * : Tout aménagement, coupe de bois, terrassement ou tout travaux sont interdits dans la marge de 15 mètres en bordure des lacs et des cours d'eau.
**** : Veuillez communiquer avec le service d'urbanisme**
***** : Recommandation**

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom(s) du/des propriétaire(s) :		
Adresse :	Ville :	Code postal :
Téléphone résidence :	Téléphone travail :	
Téléphone cellulaire :	Courriel :	

